

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# Horusia Global

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe  
Code ISIN : FR0013449808 ( Part C EUR )

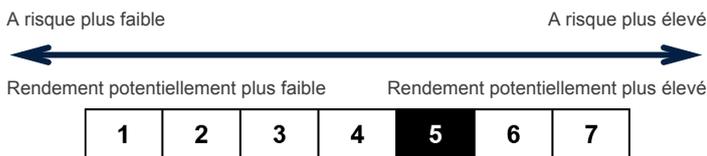
## Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite : 65% MSCI Daily TR Net World (dividendes réinvestis) + 25% JPM GBI EMU (coupons réinvestis) + 10% [ESTER capitalisé + 0,085%], via la mise en œuvre d'une gestion de type discrétionnaire. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion ("SGP") et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds. Chacun des composants de l'indicateur composite est évalué en date J-1 jour ouvré par rapport à la date de la VL, à l'exception de l'ESTER qui est évalué en J. Le pourcentage minimum de détention d'OPC est de 90%. La stratégie discrétionnaire mise en œuvre par l'investissement en OPC sous-jacents combine à la fois : (i) une stratégie de gestion directionnelle : FCP investi dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la SGP (a) entre 30% et 100% de l'actif net (AN) en OPC, dont OPC cotés/ETF, spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations (dont 40% maximum de l'AN en OPC spécialisés dans les petites capitalisations, incluant les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (inclus les pays hors OCDE y compris émergents dans la limite de 40% maximum de l'AN) et de tous secteurs. Toutefois, l'allocation cible recherchée sur les marchés des actions sera de 65% de l'AN, cette allocation cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif ; (b) entre 0% et 70% de l'AN en OPC, dont les OPC cotés/ETF, spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et convertibles), de toutes zones géographiques (dont les pays hors OCDE y compris émergents dans la limite de 40% maximum de l'AN), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, y compris les OPC spécialisés en obligations spéculatives « High Yield », dans la limite de 70% maximum de l'AN, ainsi qu'en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions. La fourchette cible de sensibilité\* du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre -1 et 9, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif ; (c) jusqu'à 10% en dépôts et liquidités et (ii) une stratégie de rendement absolu dans la limite de 30% maximum de l'AN : stratégie regroupant les techniques de gestion non traditionnelles ayant pour objectif commun la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Le

FCP investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu de type « long/short » (0 à 30% de l'AN), « arbitrage/relative value » (0 à 30% de l'AN), « Global macro » (0 à 30% de l'AN), « systématiques » (0 à 30% de l'AN) et « Situations spéciales » / « Event-driven » (0 à 30% de l'AN). En cas de conditions exceptionnelles de marché (ex.: décision politique de nature à impacter fortement les marchés, catastrophe naturelle...), la SGP pourra de manière temporaire, réduire son exposition aux différentes stratégies de gestion mentionnées ci-dessus au profit de stratégies de gestion monétaires (OPC monétaires) jusqu'à 100% maximum de l'AN. Le FCP pourra être exposé de façon indirecte via des OPC sous-jacents à hauteur de 20% maximum de son AN en obligations subordonnées dont 20% maximum en obligations contingentes convertibles ; ainsi qu'à hauteur de 70% maximum de son AN en OPC spécialisés en titres de créances notés de catégorie «High Yield». Le FCP pourra être exposé de façon indirecte (i) aux pays hors OCDE y compris émergents jusqu'à 40% de son AN ; et (ii) aux risques liés aux petites capitalisations, y compris aux micro-capitalisations, jusqu'à 40% de l'AN. Existence éventuelle d'un risque de change sur tous types de devises pour le porteur investissant en euro (jusqu'à 100% de l'AN). Le FCP peut intervenir à titre de couverture sur des instruments financiers à terme (IFT) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de change, change à terme, marché des futures), afin de poursuivre son objectif de gestion et dans le cadre du pilotage de son exposition aux marchés des actions, taux et devises. L'exposition consolidée du portefeuille, y compris celle induite par l'utilisation des IFT : (i) au marché des actions, ne dépassera pas 100% ; (ii) au marché des taux, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette [-1/+9] ; et (iii) au marché des devises, ne dépassera pas 100%.

**Fréquence de valorisation** : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 (J-1) auprès de CACEIS Bank. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant (J). Date de règlement des S/R : VL + 3 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation. **Recommandation** : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement. \* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

## Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille. • **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente. • **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap), pouvant impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,46%
--------------------------------------	-------

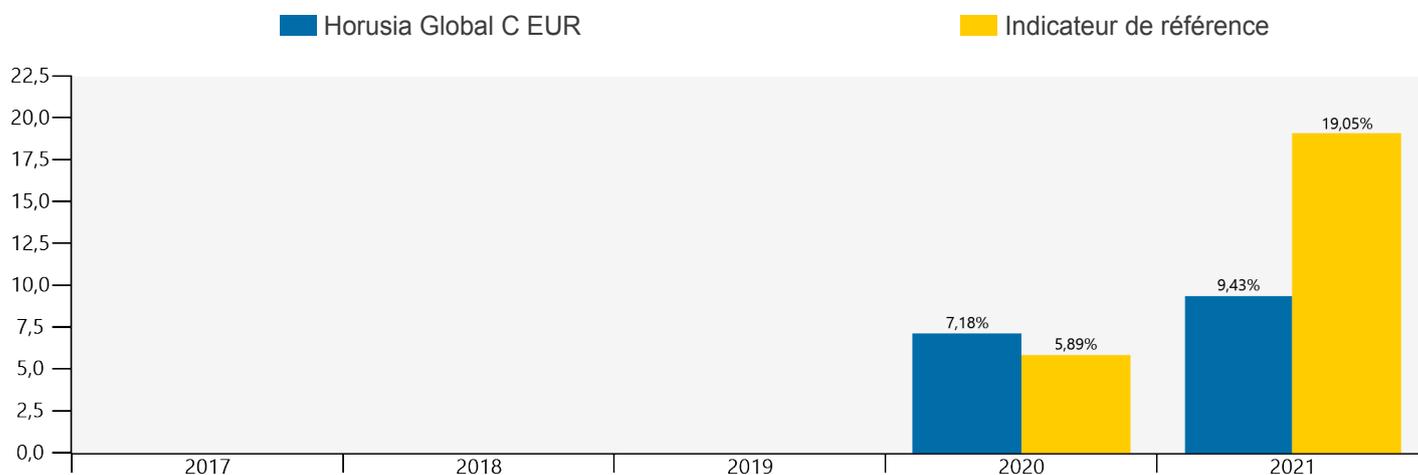
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

### Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

## Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2019.

La Part a été créée le 11/12/2019.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

## Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.